



Environnement

PRÉVENTION : C'EST LA CHENILLE (PROCESSIONNAIRE) QUI REDÉMARRE !

Depuis le début de l'année, les colonies de chenilles processionnaires ne cessent d'augmenter, voici les mesures de prévention à respecter pour se protéger, les numéros utiles et les conseils en cas de contact.

Publié le 14 mars 2022

Face à la prolifération accrue des chenilles processionnaires sur notre territoire, et notamment sur le Causse noir et sur le plateau du Larzac, Le collectif de la pleine nature, la communauté de Communes et le Parc naturel régional des grands causses mettent en place une communication et des mesures de prévention pour éviter tout risque pour la santé !

Les risques

Les chenilles processionnaires possèdent de petits poils **très urticants**. Se promener dans des zones très infestées par les chenilles peut avoir des conséquences sur votre santé : risque de démangeaisons et de rougeurs, réactions allergiques aux yeux, risque de difficultés respiratoires. Si vous avez été en contact avec les chenilles ou un nid, il est conseillé de prendre **une douche très chaude et de laver ses vêtements à 60°**.

Attention, les chiens et autres animaux domestiques, sont particulièrement exposés aux chenilles processionnaires !

Les mesures de préventions

- › Ne pas toucher les pièges (poches en plastique fixées sur les troncs d'arbre)
- › Ne pas brûler les cocons et nids
- › Ne pas balayer les chenilles
- › Ne pas étendre son linge près de nid en cas de fort vent
- › Ne pas fréquenter les zones infectées en cas de vent
- › Ne pas laisser jouer les enfants et les animaux près des zones infectées

Contacts utiles

Centre anti-poison : +33 4 91 75 25 25

ARS Occitanie : +33 4 67 07 20 07